

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

PROCÈS-VERBAL

Date : le 20 janvier 2026

Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire
J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
M. Larivière, conseillère

Absents / Absentes : A. Bard-Lavigne, conseillère
A. Noël, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
B. Robichaud, avocate municipale
V. Poirier, gestionnaire de la croissance et du développement

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire ouvre la séance, appelle la rencontre à l'ordre et procède à la reconnaissance du territoire.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

3.1 Daniel Guitard - Suivi légal - 422, rue Principale secteur Nigadoo

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

4.1 Pétition - Dans Belle-Baie préservons nos parcs et espaces verts

La greffière mentionne qu'une pétition a été déposée le 18 décembre concernant le comité du parc Willie C. Landry. Une résolution sera ratifiée à cet effet au point 12.1.

4.2 Mise à jour du dossier de l'aéroport régional

Le directeur général mentionne qu'une résolution a été adoptée au mois de juin 2025 concernant une subvention visant à soutenir l'aéroport. Un montant avait été réservé afin de défrayer les coûts du consultant. Il précise qu'il demeure un solde et que l'aéroport demande qu'une portion de ce montant soit utilisée à des fins de marketing. Il sollicite une recommandation du conseil.

Les membres du conseil conviennent d'utiliser le solde afin d'aider l'aéroport à assumer ses dépenses de marketing.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé avec l'ajout du point 12.4 – Demande de soutien financier – Carnaval du siffleux 2026

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

6.1 Comité du Parc Willie C. Landry - Par Patrice Godin

M. Patrice Godin, citoyen de la rue Landry, secteur Beresford, a fait une présentation au nom du comité pour la préservation des parcs et des espaces verts de la municipalité de Belle-Baie, en vue de préserver le parc situé sur la rue Landry.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 16 décembre 2025

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par M. Larivière, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 16 décembre 2025 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.2 Séance extraordinaire publique tenue le 6 janvier 2026

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par C. Doucet, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 6 janvier 2026 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

7.3 Séance extraordinaire publique tenue le 7 janvier 2026

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par J. Olivier, maire suppléant

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 7 janvier 2026 soit approuvé comme distribué.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau fait un survol des réunions et des activités auxquelles il a assisté depuis la présentation de son dernier rapport, en date du 11 novembre 2025.

8.2 Conseillère A. Bard-Lavigne

En l'absence de la conseillère Bard-Lavigne, le maire suppléant, M. Olivier, fait rapport en son nom au sujet de la rencontre du comité des parcs et plages.

8.3 Conseiller O. Dilhac

Le conseiller Dilhac ouvre son intervention en souhaitant une bonne année à tous, puis il présente son rapport de conseiller pour la période s'étendant depuis la fin novembre.

8.4 Conseiller C. Doucet

Le conseiller Doucet présente un rapport visant à informer les citoyens de Belle-Baie au sujet du dossier de la CSR. Il profite également de l'occasion pour remercier l'équipe ayant travaillé sur le dossier de l'aéroport.

8.5 Maire Guitard

Le maire Guitard présente son rapport de maire, couvrant la période débutant le 6 janvier 2026.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS – ADMINISTRATION

Le directeur général fait rapport au conseil pour la période s'étendant depuis le 16 décembre. Il précise que certains dossiers doivent être traités en priorité avant les élections prévues en mai.

Il répond également aux questions et commentaires des membres du conseil.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le maire s'enquiert auprès des membres du conseil afin de savoir s'ils ont des questions au sujet du rapport de correspondance transmis par courriel.

La conseillère Larivière souligne, à la lecture d'une correspondance, que certains citoyens semblent ignorer que certains dossiers relèvent toujours du ministère des Transports. Elle demande qu'un suivi soit effectué auprès du citoyen afin de confirmer qu'une réponse lui a été transmise.

11. FINANCES

Aucun item pour ce point.

12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Pétition - Dans Belle-Baie préservons nos parcs et espaces verts

Proposé par C. Doucet, conseiller

Appuyé par B. Couturier, conseillère

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Belle-Baie accuse réception de la pétition datée du 18 décembre 2025, visant à préserver le parc situé sur la rue Landry, secteur Beresford, et constatant que celle-ci contient 151 signatures admissibles, soit celles provenant de résidents du secteur de Beresford.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite pétition soit transmise au département municipal approprié pour suivi et analyse.

Motion adoptée

12.2 Consolidation des marges de crédit - comptes d'eau et d'égouts

Proposé par M. Larivière, conseillère

Appuyé par O. Dilhac, conseiller

ATTENDU QUE les anciennes municipalités composant la Ville de Belle-Baie détenaient chacune une marge de crédit distincte pour les comptes d'eaux et d'égouts ;

ATTENDU QU'il est jugé opportun de consolider ces trois marges de crédit en une seule marge de crédit au nom de la Ville de Belle-Baie ;

ATTENDU QUE le montant total de ladite marge de crédit consolidé est établi à 1 746 248 \$

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la consolidation des trois marges de crédit existantes en une seule marge de crédit au nom de Belle-Baie, destinée exclusivement aux comptes d'eaux et d'égouts, rétroactive en date du 9 décembre 2025.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le maire et la greffière municipale soient, et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Belle-Baie tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

Motion adoptée

12.3 Suivi légal - 422, rue Principale secteur Nigadoo

Le maire Guitard quitte la salle pour ce point.

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par C. Doucet, conseiller

Attendu que l'aménagement et la construction d'un logement a été entrepris, installé ou fait dans un bâtiment secondaire sur un terrain appartenant à Kodjo Martin Aziakpor, situé au 422, rue Principale secteur de Nigadoo, à Belle-Baie, Nouveau-Brunswick et portant le numéro d'identification de propriété 20903332 (NID).

Attendu que ce développement n'est pas autorisé en vertu du Plan rural de Nigadoo, est contraire au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme* du Nouveau-Brunswick et des articles 4 et 14 de la *Loi sur l'administration du code du bâtiment* du Nouveau-Brunswick.

Qu'il soit résolu que :

1. L'agent d'aménagement et l'inspecteur des bâtiments pour la Commission des services régionaux Chaleur, soit et sont par la présente, autorisés à entreprendre des procédures judiciaires en vertu du paragraphe 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* susmentionnée ainsi que des articles 4, 14 et 16 de la *Loi sur l'administration du code du bâtiment* susmentionnées et toute réglementation applicable sur le territoire de la Municipalité de Belle-Baie et toute autre disposition législative pertinente;

2. L'agent d'aménagement et l'inspecteur des bâtiments de la Commission des services régionaux Chaleur soient et sont par les présentes, autorisées à donner instruction à M^e Basile Chiasson, c.r., du cabinet juridique Chiasson & Roy de Bathurst au Nouveau-Brunswick, de prendre toute action légale requise en vue de corriger les violations identifiées dans cette résolution; et

3. Si, et lorsque des procédures judiciaires seront déposées en cour, dans quelque cour que ce soit, elles devront être au nom de la Municipalité de Belle-Baie.

Motion adoptée

12.4 Demande de soutien financier - Carnaval du Siffleux 2026

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Considérant que la municipalité a reçu une demande de soutien financier du comité culturel secteur de Beresford pour le Carnaval du Siffleux 2026 au montant de 1 500 \$;

Considérant que le comité de dons s'est réuni le 19 janvier, recommande cette demande et que celle-ci est traitée séparément des autres demandes puisque l'événement aura lieu le 1er février 2026 ;

Il est résolu que les membres du conseil acceptent la recommandation du comité de dons et accordent un soutien financier de 1 500 \$ au Carnaval du Siffleux 2026; conditionnellement que le festival a eu lieu.

Motion adoptée

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 06.



Daniel Guitard, maire

José Olivier, maire suppléant

Wanda St-Laurent, greffière municipale